



Ville d'Ath
Val de Dendre

Service Environnement
Rue de Pintamont 54
7800 Ath

T. 068 68 12 50
F. 068 68 12 59
environnement@ath.be
www.ath.be

Etablissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

ENQUETE PUBLIQUE

Réf. dossier : PUN/2020/2003

Concerne la demande de permis unique de classe 2 de la S.A. e-NosVents, Quai Saint-Brice 35 à 7500 Tournai visant la construction et l'exploitation d'une éolienne de puissance inférieure à 3 MW, d'une cabine de tête, d'une aire de montage, l'aménagement d'un chemin d'accès ainsi que la pose de câbles électriques, Chaussée de Soignies (N57) s/n, à 7822 Ghislenghien/ATH.

Installations : I001 Eolienne 2.350 kW P001, I002 Transformateur statique 2.600 kVA P001, I003 Cabine électrique P001 B001

La demande rentre sous le champ d'application de l'article D.IV.22, 7° k du CODT (équipements destinés aux activités à finalité d'intérêt général liées à l'énergie renouvelable). Dès lors, conformément à l'article 81 §2 alinéa 3 du décret du 11/03/1999 relatif au permis d'environnement modifié par l'article 110 du décret-programme du 03/02/2005, le Fonctionnaire délégué et le Fonctionnaire technique sont compétents pour statuer sur la présente demande.

L'enquête publique est organisée simultanément sur les communes d'Ath, Brugelette, Lessines et Silly.

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale d'Ath, à partir du 07/09/2020

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
02/09/2020	07/09/2020	Administration communale, le 22/09/2020 à 11h00	Administration Communale Service Environnement Rue de Pintamont, 54 7800 Ath

Le Collège communal porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service et le jeudi jusqu'à 20h sur rendez-vous pris 24h à l'avance au 068/68.12.50.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur, du Collège communal ou de l'agent communal délégué à cet effet, ou du Fonctionnaire technique du Service Public de Wallonie (Place du Béguinage, 16 à 7000 Mons, tél. : 065/32 80 11).

Fait à Ath, le 02/09/2020

Le Directeur général

Bruno BOËL



Le Bourgmestre

Bruno LEFEBVRE